

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille seize et le vingt cinq février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DAMIATTE, s'est réuni, dûment convoqué, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame FADDI Evelyne, Maire de DAMIATTE.

Etaient présents : Mme FADDI – Mme VIDAL – M TACCONE – Mme SANS – M ROUDET – M BLANC – Mme JACONO – M DARASSE – Mme MAUREL – M MOLIERES - Mme ALCOUFFE – M FABRE – M DOMINGUEZ - Mme ALLETRU.

Etait absent avec pouvoir : M FABRE (avec pouvoir à M MOLIERES) – Mme JACONO (avec pouvoir à Mme ALCOUFFE) – M DOMINGUEZ (avec pouvoir à Mme FADDI).

Etaient absentes : Mme MAUREL - Mme MARTY

Date de la convocation : 18 février 2016

Secrétaire de séance : M TACCONE Jean-François

Le procès verbal du Conseil Municipal du 21 janvier 2016 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

- Fête de Damiatte – la Présidente du comité des fêtes a été invitée pour présenter les projets de l'association
- Demande de M MAURIES Henri pour l'ouverture d'une carrière
- Admission en non valeur
- Bâtiment PONTIER – propositions du CAUE
- Centrale hydroélectrique de Port de Salomon
- Eclairage public
- Ecole : rythmes scolaires, ouverture de poste, ramassage scolaire
- Stationnement de M FOURES rue Sicardou
- Urbanisme - en Pendarel
- Distribution du bulletin municipal
- Fête des associations le 1^{er} juillet 2016
- Imérys Toiture
- INICI : réunion d'information sur le compteur LINKY
- Questions et informations diverses

Commune de DAMIATTE (Tarn)

Séance du 25 février 2016

DCM 2016-006

ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'admission en non valeur du titre 140 émis sur le budget principal pour l'exercice 2013 pour un montant de 15 €.

Madame la Trésorière invoque une créance minimale et un certificat de créance irrécouvrable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE l'admission en non valeur du titre n°140 émis sur le budget principal de l'exercice 2013 pour un montant de 15 €.

DCM 2016-007

ECLAIRAGE PUBLIC – OUVERTURE DE PROGRAMME

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre aux normes l'éclairage public car les ampoules actuellement en place ne sont plus disponibles à la vente,

DECIDE d'ouvrir un programme pour des travaux sur l'éclairage public à hauteur de 1 500 €.

AUTORISE Madame le Maire à mandater les dépenses correspondantes jusqu'à l'adoption du budget 2016.

DCM 2016-008

**TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE AU LIEU DIT LE RIVALOU –
CONVENTION AVEC LE SIAEP DE VIELMUR ST PAUL**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux d'extension du réseau d'eau potable au lieu-dit le Rivalou pour que les terrains classés en zone AU dans le PLU soient desservis.

Le montant des travaux à la charge de la commune s'élève à 282.09 € HT.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de réaliser les travaux d'extension du réseau d'eau potable au lieu-dit le Rivalou pour que les deux terrains situés en zone AU dans le PLU soient desservis.
- CONFIE la maîtrise d'ouvrage de ces travaux au SIAEP de Vielmur St Paul et en accepte le devis s'élevant à 282.09 € HT.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention entre la commune de Damiatte et le SIAEP de Vielmur St Paul pour l'exécution des travaux sus détaillés.

COMPTE RENDU

COMITE DES FETES

Le comité des fêtes, en raison d'un manque de bénévoles, a décidé de modifier la programmation des festivités pour 2016. Le vide grenier du mois de mai est maintenu ; il y aura ensuite une soirée bal musette en juin et une soirée avec repas au mois d'août. Une soirée supplémentaire en hiver est à l'étude. Le feu d'artifice et le deuxième loto sont annulés.

Malgré la mobilisation du conseil municipal pour participer à l'organisation de la fête au mois de juin, il n'a pas été possible de modifier la programmation. En effet, sur le premier week-end de juin, l'association « les amis de Vialas » organise une fête des métiers anciens puisque le comité des fêtes avait déjà dit à l'association qu'il n'y aurait pas la fête du village cette année. Il ne faut donc pas organiser deux manifestations dans le village en même temps. Monsieur MOLIERES réitère ses regrets qu'il n'y ait pas de fête cette année, notamment au vu du succès de 2015 avec le nouvel emplacement au Rec.

DEMANDE DE M MAURIES HENRI

Madame le Maire transmet au Conseil Municipal la demande de M MAURIES Henri : l'autorisation d'exploiter une carrière sur ses terres sises entre la route de Lavour et l'Agout, à proximité de la carrière de M COUGOT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec deux abstentions (Mme SANS et M MOLIERES) décide de demander l'inscription d'une zone de carrière dans le cadre du PLU intercommunal. M TACCONE précise qu'il faudra s'interroger sur le lieu où seront apportés les matériaux ; le trafic des poids lourds ne devant pas occasionner de nuisances pour l'exploitation du camping, si les camions transitent par la Cahuzière. Mme SANS s'interroge sur la qualité du site à l'issue de l'exploitation et M MOLIERES sur les incidences de la carrière sur la nappe phréatique.

BATIMENT PONTIER AVENUE DE LAVAU

Madame le Maire avait transmis à l'ensemble du Conseil Municipal les différentes propositions du CAUE pour réaménager le silo appartenant à la famille PONTIER et situé avenue de Lavaur. Elle rappelle que le prix de vente de l'ancienne minoterie avait été fixé à 15 000 €.

Le CAUE a présenté plusieurs possibilités d'aménagement : logements, logements et locaux professionnels, centre culturel et administratif. Le coût prévisionnel des différentes options varie de 400 000 € à 720 000 €.

Madame le Maire rappelle l'étude réalisée pour démolir la minoterie et aménager un parking. Le coût prévisionnel était d'environ 80 000 € pour 9 places de parking.

Après débat, le Conseil Municipal estime que quel que soit le projet, l'investissement est trop lourd pour la collectivité et renonce à faire cette acquisition.

CENTRALE HYDROELECTRIQUE

Monsieur MOLIERES interroge Madame le Maire sur le résultat de l'enquête publique portant sur le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la centrale hydroélectrique par Energie Verte (M MILON).

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport d'enquête. Le Conseil Municipal réagit au propos du commissaire enquêteur qui sous entend que les élus se font le porte parole de M AYMES (société hydroélectrique de Port de Salomon) et qu'ils ne sont pas légitimes pour s'interroger sur les données du dossier d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, demande à Madame le Maire d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet pour lui préciser que M AYMES, qui avait demandé à être entendu par le Conseil Municipal, avait quitté la salle pour laisser le Conseil délibérer. D'autre part, les élus ne remettent pas en cause la qualité des données fournies dans le dossier d'enquête mais demandent simplement des précisions.

AFFAIRES SCOLAIRES

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que les nouveaux rythmes scolaires sont en place depuis 3 ans. La Directrice académique demande à la commune de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire pour les 3 ans à venir.

Considérant le fonctionnement actuel et surtout la difficulté à le modifier en raison de l'organisation du transport scolaire, le Conseil Municipal décide de maintenir l'organisation actuelle.

Madame le Maire annonce au Conseil Municipal l'ouverture d'un poste supplémentaire à l'école de Damiatte pour la rentrée de septembre prochain. C'est un soulagement en raison de l'évolution de l'effectif et de l'organisation actuelle où pour une classe, 3 niveaux sont regroupés.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé à la FEDERTEEP des précisions sur les obligations de la commune en ce qui concerne l'accompagnement des enfants dans le bus du ramassage scolaire. Il n'est pas obligatoire s'il y a moins de 8

enfants dans le bus. Dorénavant, il n'y aura donc pas d'accompagnateur les mardis et vendredis soirs.

COMMERCES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec Madame VIDAL, elle a reçu les représentants des deux commerces de bouche de la commune. Ainsi, Mesdames JARDIN et FOURES ont pu exposer leurs attentes. Les relations restent difficiles entre les deux commerçants qui ont cependant réussi à s'expliquer sur leur fonctionnement respectif. Madame JARDIN a compris qu'en laissant M FOURES s'installer, la commune souhaitait mettre à disposition des habitants une offre plus étendue, mais elle regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation préalable entre les commerçants car son chiffre d'affaire a diminué. Pour apaiser les conflits, ces dames ont décidé de se saluer à nouveau lorsqu'elles se rencontrent.

Madame le Maire précise que Monsieur et Madame FOURES ayant trouvé un local pour remiser leur camion magasin, ils n'utilisent plus la place de stationnement payante qui leur avait été accordée sur le parking rue Sicardou.

NETTOYAGE LAC ST CHARLES

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l'organisation avec la société de pêche d'une opération de nettoyage au lac St Charles le 5 mars prochain à partir de 9H. La matinée sera clôturée par un apéritif et des grillades offerts par la municipalité et la société de pêche. Le Conseil Municipal et les associations locales sont invités à participer à cette opération.

CC LAUTRECOIS PAYS D'AGOUT

Monsieur TACCONE indique au Conseil Municipal qu'à compter de 2016, le soutien de la Communauté de Communes s'adressera exclusivement aux associations qui proposent des activités pour les enfants à raison de 20 € par enfant.

Madame ALLETRU remarque qu'avec ce règlement, la Communauté ne finance plus les projets mais le fonctionnement par le nombre d'adhérents.

SARL EDID

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu Monsieur PODAGE domicilié à Damiatte et gérant de la société EDID, qui propose sonorisation, visio conférence, affichage ... Il travaille actuellement avec la Communauté de Communes du Réalmontais.

LOTISSEMENT LE CLOS DE BOULIBOU

Madame le Maire communique au Conseil Municipal un projet de convention réalisé par la société ROSSONI Habitat qui permettait d'éviter la constitution d'une association syndicale pour le lotissement « le Clos de Boulibou ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proroger le différé des travaux jusqu'en novembre 2016 mais refuse de signer la convention.

D'autre part, Madame ROSSONI sollicite l'autorisation d'installer un panneau de communication pour la vente des lots sur le terrain sis 8 route de Graulhet (ancien terrain du PACT 81). Le Conseil Municipal, considérant le projet de vente du terrain ne peut délivrer cette autorisation.

URBANISME

Madame le Maire avise le Conseil Municipal qu'elle a assisté, en présence du propriétaire, au procès verbal d'infraction pour construction non autorisée au lieu-dit en Pendarel réalisé par les services de la DDT.

BULLETIN MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une proposition de la Poste pour la distribution du bulletin municipal. Le coût serait de 86.71 € HT mais le nombre de boîtes aux lettres comptabilisé par la Poste est inférieur au nombre de bulletins distribués par les élus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de continuer à distribuer le bulletin municipal.

FETE DES ASSOCIATIONS

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une fête des associations sera organisée par les municipalités de Damiatte et St Paul pour remercier les bénévoles de leur investissement dans la vie locale. 40 associations ont été recensées et seront invitées à participer à cette manifestation prévue le 1^{er} juillet 2016 à St Paul. Au programme : remise de trophée et repas réunissant environ 200 personnes. Les trophées seront réalisés par des artisans d'art du secteur. Le budget prévisionnel alloué par chaque commune s'élève à 3500 €.

IMERYS TOITURE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à compter du mois de juin 2016, la société Imérys Toiture démarrera une campagne d'extraction de terre sur la carrière d'en Sèverac. Cela représente une rotation de 5 semi remorques par jour qui vont transiter par la Cahuzière, excepté en juillet et août pour ne pas perturber l'activité du camping. De plus, pour des raisons de sécurité, deux zones de croisement seront aménagées sur la voie communale n° 4. Une réunion a été organisée entre la commune, la communauté de communes et l'entreprise pour définir les travaux réalisés par Imérys Toiture.

CHANTIER LOISIRS JEUNE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le partenariat avec la Communauté de Communes pour un chantier loisirs jeunes. Si en 2015, les adolescents avaient aménagé l'accès au lavoir avenue de Lavaur, elle propose pour 2016 de leur confier la peinture des bacs à fleurs et selon les possibilités, la pose de bancs au lac St Charles. Madame ALCOUFFE propose de se renseigner sur les tarifs des bacs à fleurs vendus par l'atelier protégé de Chantecler.

COMPTEUR LINKY

Madame le Maire communique au Conseil Municipal la réunion organisée le 26 février 2016 à St Paul par le collectif Santé – ondes en Pays d'Agout et animée par « Robin des Toits » sur le compteur intelligent d'ERDF, dit compteur Linky. Elle invite les élus à y participer ; le sujet sera débattu lors de la prochaine séance.

VISITE DE L'EVEQUE D'ALBI

Madame le Maire informe le Conseil de la visite de l'Evêque d'Albi à la Communauté de Communes. Les maires du territoire étaient invités à participer à cette rencontre.

CHIENS ERRANTS

Madame le Maire avise le Conseil Municipal que deux éleveurs ont subi des attaques répétées sur leur troupeau de moutons par des chiens errants. Deux chiens ont été capturés et conduits au chenil. L'un d'eux a été euthanasié à l'initiative de son propriétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 23H00.

Commune de DAMIATTE (Tarn)
Séance du 21 janvier 2016

<i>Mme FADDI Evelyne</i>	<i>Mme VIDAL Nicole</i>	<i>M TACCONE Jean-François</i>
<i>Mme SANS Coralie</i>	<i>M ROUDET Jérôme</i>	<i>M BLANC Francis</i>
<i>Mme JACONO Corinne</i> <i>Absente avec pouvoir à</i> <i>Mme ALCOUFFE</i>	<i>M DARASSE Didier</i>	<i>Mme MAUREL Marie-José</i> <i>Absente</i>
<i>M MOLIERES Frédéric</i>	<i>Mme ALCOUFFE Valérie</i>	<i>M FABRE Jérôme</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>M MOLIERES</i>
<i>Mme MARTY Isabelle</i> <i>Absente</i>	<i>M DOMINGUEZ Olivier</i> <i>Absent avec pouvoir à</i> <i>Mme FADDI</i>	<i>Mme ALLETRU Micheline</i>